

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 5 pouvoirs

Date de convocation
12 Décembre 2018

Date d'affichage du compte rendu
12 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BIAUX Alain, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, DETERM Dominique, FENAT Denis, HAMEREL Catherine, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, MARTIN Sophie, MILLOT Bernadette, ROULIN Jean, SOISSON Didier, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.**

Absents : **DAHMANI Amelle, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GALLOIS Philippe, GIROD Noémie, KESTLER Gérard, PERNET Colette.**

Représentés : **HAUELLE Jean-Pierre par ROULIN Jean, MARCELLI Chantal par BIAUX Alain, MOUROUGANE Siva par DETERM Dominique, PEROT Jean-Claude par LE LAY Chantal, SMITH William par FENAT Denis.**

Monsieur BISSON Dominique a été nommé secrétaire.

Objet : **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

N° de délibération : **2018_12_19_04**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Fagnières est liée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne par un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Monsieur le Maire rappelle qu'un CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux jeunes enfants.

Le CEJ permet de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement de la structure liée à la petite enfance.

Le montant annuel de contribution de la CAF dans cette convention s'élève à environ 58 000 € par an.

Le C.E.J. 2014 - 2017 est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Le décalage d'un an entre l'échéance du contrat et son renouvellement s'explique par le fait que la CAF s'appuie sur l'année n-1 pour calculer sa contribution.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur le principe du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018 - 2021 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2021.

Le CEJ vise à aider la commune à développer ou mettre en œuvre une politique locale globale et concertée en faveur de l'accueil des jeunes enfants. Ce partenariat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil de qualité dans le domaine de l'enfance indispensable sur notre territoire, par un apport financier non négligeable.

La commune doit s'engager à maintenir ses capacités d'accueil, avec un taux d'occupation d'au moins 70 % pour la structure multi-accueil (petite enfance) sur la base des capacités d'accueil agréées par le président du Conseil général (PMI), et d'au moins 60% pour les accueils de loisirs sur la base de capacité prévue dans la convention.

Toute action ou développement supplémentaire fera l'objet d'un avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2018 ;
OUI l'exposé qui précède,

APPOUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Marne et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

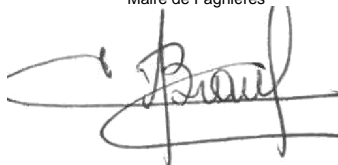
Résultat du vote :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	21	21	0	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



ALAIN BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 21/12/2018 à 20:07:42
Référence : fa6ece616dd277a6f82dbb53d1912a5ef7b3fd3e